

Une introduction assez longue est d'abord consacrée à **l'évolution de la procédure pénale** française et aux choix faits par le législateur d'une **procédure mixte** (inquisitoire dans sa phase antérieure à l'audience ; accusatoire pendant l'audience), ainsi qu'aux éléments caractéristiques du procès pénal (particulièrement la question de la **preuve en matière pénale**).

Par suite, une première partie reprend la **chronologie du procès pénal**, de l'enquête policière à la phase de jugement. Dans une acceptation large du procès pénal, qui est celle du Code de procédure pénale, **l'enquête policière** doit être prise en compte car elle obéit à des règles dont l'inobservation est cause de nullité. A cet égard, La nature de l'enquête (préliminaire ou ouverte sur infraction flagrante) et le cadre dans lequel elle s'inscrit (droit commun ou criminalité organisée) sont déterminants car les actes de l'enquête (perquisitions, gardes à vue, géolocalisation, etc.) sont plus ou moins nombreux, et les pouvoirs des policiers plus ou moins coercitifs selon la qualification retenue.

A l'issue de cette enquête, il appartient au Procureur de la République d'apprécier l'opportunité d'engager des poursuites, auquel cas, il peut soit saisir un juge d'instruction, soit saisir immédiatement une juridiction de jugement. Autrement dit, l'étude portera successivement sur **l'instruction préparatoire** au cours de laquelle le juge d'instruction peut procéder à des perquisitions, mises en examen, écoutes téléphoniques, tandis que le juge des libertés et de la détention est seul à pouvoir décider une détention provisoire, et sur **l'audience devant la juridiction de jugement**.

La seconde partie porte enfin sur les différentes actions admises au sein du procès pénal. Alors que les pays étrangers ont plutôt tendance à exclure la victime du procès pénal en l'invitant à agir exclusivement devant le juge civil pour obtenir réparation de son préjudice (cas not. des pays de *Common Law*), le procès pénal français accueille **l'action civile** exercée par la victime à côté de **l'action publique** exercée par le Procureur de la République. Cependant, il ne peut y avoir d'action civile devant le juge répressif s'il n'y a d'action publique, d'où l'intérêt pour la victime de pouvoir contraindre le Procureur de la République à agir. Mais chacune de ces deux actions répond à un régime propre, qu'il s'agisse des conditions de son exercice ou de son extinction.

	Thèmes	Thèmes de TD associés
Cours n° 1	L'histoire de la procédure pénale : des invasions barbares à nos jours	
Cours n° 2	La distinction du procès pénal et du procès civil : la preuve en droit pénal	<u>1^e fiche</u> : liberté et loyauté de la preuve ; motivation des décisions
Cours n° 3	La distinction du procès pénal et du procès civil : 1/ les principes directeurs 2/ le conflit de lois dans le	

	temps	
Cours n° 4	Les investigations policières – généralités : 1/ les contrôles (relevés et vérifications) d'identité ; 2/ les différentes enquêtes de droit commun	
Cours n° 5	Les investigations policières de droit commun : 1/ les mesures relatives aux personnes ; 2/ les mesures relatives aux biens	<u>2^e fiche</u> : la frontière entre les différentes enquêtes policières ; l'évolution du droit de la garde à vue
Cours n° 6	Les investigations policières et la criminalité organisée	
Cours n° 7	L'information judiciaire – 1/ généralités 2/ les mesures relatives aux personnes	
Cours n° 8	L'information judiciaire : les mesures relatives aux personnes (suite)	<u>3^e fiche</u> : les écoutes téléphoniques ; les nullités
Cours n° 9	L'information judiciaire : les mesures relatives aux biens Les nullités	
Cours n° 10	L'action publique : 1/ le ministère public et l'auteur présumé de l'infraction ; 2/ compétence et prérogatives du ministère public	
Cours n° 11	L'action publique : extinction	<u>4^e fiche</u> : le statut du procureur de la république et la prescription de l'action publique

Cours n° 12	L'action civile : les victimes recevables à agir	
Cours n° 13	L'action civile : 1/ la demande en réparation devant les tribunaux répressifs ; 2/ extinction	<u>5^e fiche</u> : la place de la victime dans le procès pénal

PLAN DU COURS DE PROCÉDURE PÉNALE

COURS N° 1

Partie préliminaire : Histoire et différences

Chapitre I – Les différentes formes de la procédure pénale à travers l'histoire

A/ La procédure pénale dans les sociétés primitives : la consécration de la forme accusatoire

1/ Le déclenchement des poursuites

2/ La marche du procès pénal et les preuves

3/ L'organisation des juridictions répressives

B/ La procédure pénale dans les sociétés autoritaires : la consécration de la forme inquisitoire

1/ Le déclenchement des poursuites

2/ L'instruction préparatoire et la recherche des preuves

3/ L'audience de jugement

C/ Le caractère mixte de la procédure pénale en France

1/ La naissance du caractère mixte de la procédure pénale française

2/ Le Code de procédure pénale de 1959 et les réformes contemporaines

COURS N° 2

Chapitre II – La différence entre procès civil et pénal

A/ La preuve en droit pénal

1/ La charge de la preuve et la présomption d'innocence

2/ L'administration de la preuve : entre liberté et loyauté des procédés de preuve

3/ La valeur des preuves rapportées : le contradictoire et l'intime conviction du juge

COURS N° 3

B/ Les principes directeurs du procès pénal

1/ La hiérarchie des juridictions et les voies de recours

2/ L'impartialité du juge : garanties des droits de la défense

3/ Les organes du procès pénal et le principe de séparation des fonctions

C/ L'application dans le temps de la loi de procédure

COURS N° 4

Partie I : Le déroulement du procès pénal

Titre I – Les investigations policières

Chapitre préliminaire – Qualité et pouvoir de police judiciaire

Chapitre I – Les contrôles d'identité et assimilés

Section I – Les contrôles et les relevés d'identité

A/ Les contrôles d'identité

1/ Les contrôles exercés à l'occasion d'une infraction (contrôles judiciaires)

2/ Les contrôles préventifs (contrôles administratifs)

B/ Les relevés d'identité

Section II – Les vérifications d'identité

Section III – Les visites de véhicules

Chapitre II – Les actes d'enquêtes en droit commun

Section préliminaire – Les différentes enquêtes de droit commun

A/ Les conditions d'ouverture d'une enquête pour infraction flagrante

B/ Les conditions d'exercice des enquêtes de droit commun

COURS N° 5

Section I – Les mesures prises quant aux personnes

A/ L'audition des témoins

B/ La question de l'arrestation des suspects

C/ La garde à vue

1/ Le placement en garde à vue

2/ Les droits de la personne gardée à vue

3/ La fin de la garde à vue

Section II – Les constatations matérielles

A/ Les perquisitions et saisies

1/ Au domicile d'une personne

2/ Chez un professionnel

3/ Dans les entreprises de presse (et assimilés)

B/ La géolocalisation

COURS N° 6

Chapitre III – Les actes d'enquête dans le cadre de la criminalité organisée

Section préliminaire – La qualification de la situation

Section I – L'adaptation des mesures de droit commun

A/ L'adaptation de la garde à vue

B/ L'adaptation des perquisitions

C/ L'adaptation des opérations de surveillance

Section II – La création de nouvelles mesures

A/ Les écoutes téléphoniques

B/ L'infiltration d'un réseau criminel

COURS N° 7

Titre II – L'information judiciaire

Chapitre préliminaire – Le déroulement d'une information

A/ La recherche de preuves

1/ Le principe "à charge et à décharge"

2/ Les commissions rogatoires

B/ La clôture de l'information

Chapitre I – Les actes relatifs aux personnes

Section I – Le recueil des informations

A/ L'audition des témoins

1/ L'audition des témoins simples

2/ L'audition des témoins assistés

B/ Les interrogatoires de la personne mise en examen

1/ La mise en examen

2/ Le déroulement des interrogatoires

a/ La première comparution

b/ Les interrogatoires suivants

COURS N° 8

Section II – La limitation de la liberté

A/ Par le juge d'instruction

1/ Les mandats judiciaires

2/ Le contrôle judiciaire et l'assignation à résidence sous surveillance électronique

B/ Par le juge des libertés et de la détention

1/ La détention provisoire : conditions

2/ La détention provisoire : régime

COURS N° 9

Chapitre II – Les constatations matérielles

- A/ Les perquisitions et saisies judiciaires
- B/ L'interception des correspondances
- 1/ Les écoutes téléphoniques et la géolocalisation
- 2/ Les mesures spécifiques à la criminalité organisée

TITRE III – La contestation des actes d'enquête et d'instruction

Chapitre I – Les conditions de la nullité

- A/ Compétence juridictionnelle
- B/ Conditions relatives à la disposition violée
- 1/ L'exigence d'une nullité textuelle ou substantielle
- 2/ L'exigence d'une nullité faisant grief

Chapitre II – Les conséquences de la nullité prononcée

COURS N° 10

Partie II – Les actions

Titre I – L'action principal : l'action publique

Chapitre I - L'exercice de l'action publique

Section I – Demandeur et défendeur à l'action

- A/ L'auteur de l'action
 - 1/ Le problème du statut du Procureur de la République
 - 2/ Le ministère public, une partie comme les autres ?
 - 3/ La compétence du Procureur de la République
- B/ L'auteur de l'infraction
 - 1/ L'auteur personne physique
 - 2/ L'auteur personne morale

Section II – La maîtrise de l'opportunité des poursuites

Section III – Les options du Procureur de la République

- A/ La décision de ne pas poursuivre
 - 1/ Le classement sans suite
 - 2/ Les alternatives aux poursuites
- B/ La mise en mouvement de l'action publique
 - 1/ Par la saisine d'un juge d'instruction
 - 2/ Par la saisine d'une juridiction de jugement
 - a/ Les modes de saisine classiques
 - b/ le choix d'une procédure célère

COURS N° 11

Chapitre II - L'extinction de l'action publique

Section I – Les causes indépendantes de la situation des parties

A/ La prescription de l'action publique

1/ Les délais de prescription

2/ La paralysie de la prescription

a/ L'interruption

b/ La suspension

B/ L'amnistie et l'abrogation de la loi pénale

Section II - Les causes liées à la situation des parties

A/ Les causes propres à la personne poursuivie

1/ Le décès de la personne poursuivie

2/ L'exécution d'une composition pénale

3/ L'autorité de chose jugée

B/ Les causes tenant à la partie civile

COURS N° 12

Titre II – Une action accessoire : l'action civile

Chapitre I – L'exercice de l'action civile

Section I – Les victimes recevables à agir

A/ Capacité et intérêt à agir

1/ La victime, personne physique

a/ La capacité des victimes incapables

b/ L'intérêt à agir des victimes par ricochet

2/ La victime, personne morale

a/ La capacité des associations étrangères

b/ L'intérêt à agir des personnes morales

B/ L'action au nom de la victime : le cas particulier des héritiers

COURS N° 13

Section II – Les conditions d'exercice de l'action civile

A/ Les conditions relatives aux parties

1/ L'action en cas de décès ou d'incapacité de l'auteur de l'infraction

2/ Le droit d'option de la victime et le choix de la voie civile

B/ La constitution de partie civile devant le juge pénal

1/ Par voie d'action

2/ Par voie d'intervention

Chapitre II - L'extinction de l'action civile devant le juge répressif

Section I – La prescription de l'action

Section II – Le maintien de l’action civile en cas de relaxe ou d’acquittement